Acte Certifié exécutoire

Envoi: 12/12/2011

Réception par le Prefet : 12/12/2011

Publication: 14/12/2011

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de



Extrait des délibérations

du Conseil Général

l'Assemblée **N°** CG-2011-5-3-13

Séance du jeudi 8 décembre 2011

SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-5 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général au Président du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de valider les principes généraux du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique sur les bases suivantes :

- une intervention forte en direction des entreprises et des acteurs publics dès le démarrage du projet de déploiement du très haut débit,
- une grande vigilance sur les intentions de déploiements des opérateurs privés,
- un déploiement FTTH optimisé en s'appuyant dans la mesure du possible sur les réseaux câblés publics existants,
- une action THD en direction du grand public ciblée prioritairement sur les zones de l'Alsace les moins bien couvertes en haut débit,
- une action transitoire de montée en débit (lorsque le coût à la prise en FTTH est trop élevé,

- une action publique ne s'exerçant que sur les zones où l'initiative privée n'a pas prévu de déploiement en propre,
- un partenariat financier associant l'Europe, l'Etat (Grand Emprunt), la Région, les Départements, les intercommunalités et les communes
- une maîtrise d'ouvrage restant à définir.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté 1 voix contre : Pierre FREYBURGER